

**St-Constant, le 15 septembre 2005.**

Bape,  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission,  
575 rue St-Amable, bureau 2.10  
Québec, G1R 6A6

Contre le parachèvement de l'autoroute 30, de l'autoroute 15 à l'échangeur Jean-Leman.

Monsieur le président,

L'ajout du tronçon Jean Leman de 3.4 kil. au 9 kil. de l'autoroute 30 prévue au sud dans d'excellentes terres agricoles, en plus du 3.1 kil. du tronçon de l'autoroute 30 entre la Montée de St-Régis et l'intersection de la route 132, signifie qu'emprunter cette voie de contournement équivaut à un trajet de 15.5 kil.

Or, avec la transformation de 2 kil de la route 132 en autoroute, soit de l'autoroute 15 à la rue Principale à Delson cela signifie qu'il ne restera que 5 kil de circulation sur l'actuelle route 132 pour se rendre aux limites de Kanawake en vue d'avoir accès au Pont Mercier.

Le tracé sud tronçon Jean Leman et autoroute 30 représentant 15.5 kil. comporte une bretelle d'accès au tronçon Châteauguay-Ste-Catherine en plus d'un feu de circulation à la jonction de la 30 et de la route 132 près de Kanawake.

Pour atteindre le même point de destination (limites de Kanawake) le tracé nord quant à lui représente 7 kil. dans sa globalité dont 2 kil. autoroutier de l'autoroute 15 à la rue Principale à Delson et 5 kil. sur l'actuelle route 132.

M. Le président, comment les camionneurs peuvent-ils être intéressés à faire 8.5 kil. de plus en empruntant le tronçon Jean Leman et l'autoroute 30 dans les terres agricoles, tout en ayant les inconvénients d'une simple bretelle d'accès et un feu de circulation les obligeant d'effectuer un virage à 90 degrés à l'ouest de ce tronçon pour se diriger vers le pont Mercier. Pourquoi l'objet même de la construction du tronçon Jean Leman soit la fluidité et la sécurité ne s'applique pas à cet endroit?

/2...

Car si le MTQ veut être logique avec lui-même et transparent avec la population, un accès rapide et sécuritaire à la Route 132 près de Kanawake pour le camionnage empruntant l'autoroute 30 dans les terres agricoles doit être également construit.

Serait-ce parce qu'il sait très bien, ce que toute la population sait également, que les camionneurs locaux et de transit se dirigeant au pont Mercier vont continuer d'emprunter la route 132 parce que c'est le chemin le plus court (8.5 kil. de moins que celui du sud), sans rupture de charge en plus de pouvoir bénéficier de services qu'ils connaissent très bien : aires de repos, poste d'essence et restaurants. De plus, une voie d'accès fluide et sécuritaire à la jonction de l'autoroute 30 sud et la réserve de Kanawake nécessitera une négociation avec les autochtones dont le gouvernement du Québec ne veut surtout pas entendre parler?

La simple logique et les problèmes reliés à la sécurité, la fluidité e plus d'une jonction selon les normes de construction d'une autoroute à la réserve m'incite à rejeter la construction du tronçon Jean Leman et d'appuyer les professionnels du MTQ qui ont toujours favorisé la localisation de l'autoroute 30 sur l'actuelle route 132.

Louise Hébert Robitoux  
ROBITOUX